



COMMUNIQUÉ DE PRESSE ACAT-FRANCE

PARIS, 13 OCTOBRE 2021

Communiqué de presse Déclaration de l'ACAT-France suite au « Rapport Sauvé »

Par Bernadette Forhan (présidente), Colette Chanas-Gobert (vice-présidente protestante), Yves Rolland (vice-président catholique) et Brigitte Vilanova (vice-présidente orthodoxe).

La publication, le 5 octobre dernier, du rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE) a provoqué stupeur et indignation non seulement chez les catholiques mais dans toute la société française.

Ce rapport, par l'analyse du fonctionnement d'un système ayant permis des situations de maltraitance et des atteintes graves à l'intégrité des personnes qui se révèlent massives, met en lumière des faits avérés qui sont autant de violations flagrantes des droits humains, condamnées par les conventions internationales lorsqu'elles sont commises ou tolérées par les États.

Les systèmes déviants ne sont pas l'apanage des États : ils menacent toute organisation collective et nous incitent à la plus grande vigilance face à des dérives trop souvent couvertes par une impunité scandaleuse.

Convaincue que tout être humain tient sa dignité de Dieu, l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-France), s'appuyant tant sur l'Évangile¹ que sur l'article 5 de la DUDH², dénonce fermement ces atteintes comme elle le fait quand il s'agit des États.

Parce qu'elle place la prière au cœur de son action, elle invite à prier et intercéder pour toutes les victimes, avec lesquelles il importe avant tout de manifester une solidarité active.

La prière ne peut être envisagée comme un moyen d'éviter l'application de la loi mais elle doit prendre en compte les auteurs de ces faits pour qu'ils se repentent et se convertissent.

L'ACAT-France appelle enfin l'Église catholique à des prises de décisions fortes, suivies de mesures concrètes, pour rendre justice aux victimes et témoigner en vérité du message évangélique.

1 « Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait. » : Mathieu, 25, 40.

2 « Nul se sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. »

CONTACT PRESSE

Louis Linel, chargé de communication et plaidoyer

communication@acatfrance.fr | +33 (0) 1 40 40 74 10 | +33 (0) 6 27 76 83 27

